

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES VERBAL

## Séance du 4 mars 2019

**Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 86**

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers titulaires présents : 66**

**Nombre de conseillers suppléants présents : 4**

**Nombre de conseillers siégeant : 70**

**Nombre de pouvoirs : 6**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil dix-neuf, le 4 mars à 18h30, se sont réunis à la salle Wapalleria à La Vaupalière, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTIN, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Titulaire	Commune	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	Le cas échéant, pouvoir donné à <sup>1</sup>
M. LANGLOIS Jean Marie	ANCEAUMEVILLE	X		
M. VALLEE Serge	LES AUTHIEUX RATIEVILLE	X		
M. NAVE Alain	AUZOUVILLE SUR RY	X		
M. LEVESQUE Guy	BEAUMONT LE HARENG	X		
M. BOUTET Jean-Jacques	BIERVILLE	X		
M. DUPRESSOIR Jean-Bernard	BLAINVILLE CREVON	X		
Mme SERANO Perrine	BLAINVILLE CREVON		X	
M. ADER Mathias	BOIS D'ENNEBOURG	X		
M. BARBIER Daniel	BOIS GUILBERT	X		
M. DE LAMAZE Edouard	BOIS HEROULT	X		
M. TIHI Frédéric	BOIS L'EVEQUE		X	
Mme DURAME Delphine	BOISSAY	X		
M. ROUSSEAU Jean-Pierre	BOSC BORDEL	X		
M. LEBOUCHER Denis	BOSC EDELIN		X	
M. GUTIERREZ Denis	BOSC GUERARD ST ADRIEN	X		
M. VINCENT Philippe	BOSC LE HARD	X		
M. PECKRE Philippe	BOSC LE HARD	X		
M. CHAUVET Patrick	BUCHY	X		
M. ROBINET Pascal	BUCHY		X	M. Patrick CHAUVET
M. SELLIER Jacques	BUCHY	X		
M. SAVARY Joël	BUCHY	X		
M. LEVASSEUR Léon	CAILLY	X		
M. CAJOT Norbert	CATENAY	X		
M GAILLON Bernard	CLAVILLE MOTTEVILLE	X		
Mme THIERRY Nathalie	CLERES	X		
M DEHAIS Jean Jacques	CLERES	X		
M. HAUTECOEUR Jean-Claude	COTTEVRARD	X		
M. LELOUARD Patrick	ELBEUF SUR ANDELLE	X		
M. CARPENTIER Jean	ERNEMONT SUR BUCHY		X	
M. CARTIER Didier	ESLETTES		X	Mme Jasmine DOUILLET

<sup>1</sup> article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT

Mme DOUILLET Jasmine	ESLETTES	X		
M LEGER Roger	ESTEVILLE	X		
M LEMETAIS Dany	FONTAINE LE BOURG		X	M. de BAILLIENCOURT
Mme LEGRAND Sylvie	FONTAINE LE BOURG		X	
M. MAILLARD Antoine	FRESNE LE PLAN	X		
M. OCTAU Nicolas	FRESQUIENNES	X		
M. BLOT Philippe	FRICHEMESNIL	X		
M. DELETRE René	GRAINVILLE SUR RY	X		
M. LEFEBVRE Alain	GRIGNEUSEVILLE	X		
M PETIT Jean Pierre	GRUGNY	X		
M. POYEN Jean-Luc	HERONCHELLES	X		
M. EDDE Jean Marie	LA HOUSSAYE BERANGER	X		
M. LEGER Bruno	LA RUE SAINT PIERRE	X		
M BRUNET Bernard	LA VAUPALIERE	X		
Mme DECROIX Chantal	LA VIEUX RUE		X	
Mme LECOINTE Michèle	LE BOCASSE	X		
Mme JOUTEL Corinne	LONGUERUE		X	
M. CHARBONNIER Robert	MARTAINVILLE EPREVILLE	X		
M. GOSSE Emmanuel	MESNIL RAOUL	X		
M de BAILLIENCOURT Emmanuel	MONT CAUVAIRE	X		
M POISSANT Christian	MONTIGNY	X		
M MARTIN Pascal	MONTVILLE	X		
Mme TRAVERS Myriam	MONTVILLE	X		
M BONHOMME Patrice	MONTVILLE	X		
Mme CLABAUT Anne Sophie	MONTVILLE	X		
M LANGLOIS Thierry	MONTVILLE		X	
Mme DUCHESNE Stéphanie	MONTVILLE		X	Mme Myriam TRAVERS
M TAILLEUR Romain	MONTVILLE	X		
M. MUTSCHLER Eric	MONTVILLE	X		
M. SAGOT Pascal	MORGNY LA POMMERAYE		X	
M. GREVET Paul	PIERREVAL	X		
M LESELLIER Paul	PISSY POVILLE	X		
Mme PUECH PAYS D'ALISSAC Elizabeth	PISSY POVILLE	X		
Mme DELAFOSSE Anne-Marie	PREAUX	X		
M. BLEUZEN Jean-Claude	PREAUX		X	Mme DELAFOSSE Anne-Marie
M HERBET Eric	QUINCAMPOIX	X		
Mme HANIN Sylvie	QUINCAMPOIX	X		
M. DURAND Michel	QUINCAMPOIX	X		
M. ROLLINI André	QUINCAMPOIX	X		
M. CORBILLON Bernard	REBETS	X		
Mme TALBOT Christine	ROUMARE	X		
M BRUNG Michel	ROUMARE	X		
M. HOGUET Christophe	RY	X		
M. JOUBERT Claude	SERVAVILLE SALMONVILLE		X	
M LOISEL Yves	SIERVILLE	X		
M. CARPENTIER Jean-Pierre	SAINT AIGNAN SUR RY	X		
M. AVENEL Eric	SAINT ANDRE SUR CAILLY		X	
M. DELNOTT François	SAINT DENIS LE THIBOULT	X		
M FOULDRIN Gaël	ST GEORGES SUR FONTAINE		X	
M. DUVAL Jean-Michel	ST GERMAIN DES ESSOURTS		X	
M. DUPUIS François	ST GERMAIN SOUS CAILLY		X	
M NIEL Jacques	ST JEAN DU CARDONNAY	X		
M. LABARD Jean-Claude	ST JEAN DU CARDONNAY	X		
M. HERICHARD Alain	STE CROIX SUR BUCHY	X		
M. OTERO Fabrice	VIEUX MANOIR	X		
M. MOLMY Georges	YQUEBEUF		X	M. Pascal MARTIN

Suppléant <sup>2</sup>	Commune	PRESENT
M. Jean-Pierre HOUEL	BOSC EDELIN	X
M. Dominique HOUEL	ERNEMONT SUR BUCHY	X
M. Joël FORTIER	LONGUERUE	X
Mme Christelle SCHOEGEL	ST GERMAIN SOUS CAILLY	X

En préambule, Monsieur le Président Pascal MARTIN remercie Monsieur Bernard BRUNET, Maire de La Vaupalière, pour son accueil dans la salle Wapalleria, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cette séance. M. MARTIN salue la présence de M. SERET, Receveur Communautaire.

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes-rendus des séances du 6 décembre 2018 et 26 janvier 2019. Aucune remarque n'ayant été émise sur les procès-verbaux, ils sont adoptés à l'unanimité.

A la demande de Monsieur de LAMAZE, Conseiller Communautaire, Monsieur le Président Pascal MARTIN retire le point 8 relatif à l'Office de Tourisme de Forges les Eaux de l'ordre du jour afin de réexaminer cette délibération lors du Conseil Communautaire du 2 avril 2019.

Monsieur Jean-Jacques DEHAIS, Conseiller Communautaire de Clères, est désigné secrétaire de séance.

## 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019

### Rapport

Rapporteur	M. LEFEBVRE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	70
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain LEFEBVRE, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), à travers sa commune principale Montville<sup>3</sup>, compte au moins une commune supérieure à 3 500 habitants. La Communauté de Communes est donc tenue d'organiser au sein de son assemblée plénière un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Monsieur Alain LEFEBVRE précise que l'essentiel des éléments portés au débat ont fait l'objet d'un examen de la Commission des Finances réunie le 14 Février dernier à Grigneuseville.

#### A. Nature et finalité du Débat d'Orientation Budgétaire

Ce dernier concourt à un triple objectif :

---

<sup>3</sup> 4 857 hab. population légale 2016

- faciliter la préparation et l'adoption du budget de la Communauté en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre
- apprécier les grandes masses financières à gérer par la Communauté, tant en dépenses qu'en recettes, et mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l'exercice antérieur.
- appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, notamment au stade du DOB.

Le formalisme relatif au nouveau contenu du rapport relatif à la préparation du débat d'orientation budgétaire, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités.

Avant d'être transmis au représentant de l'Etat et publié, le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et les Métropoles :

- un rapport sur les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Enfin, l'obligation de transmission entre communes et EPCI évolue ; pour les communes, la totalité des éléments du DOB doit être transmis au Président de l'EPCI intercommunal dont la commune est membre. De même, l'EPCI doit transmettre les éléments de son DOB aux communes membres.

Dans un contexte d'incertitude économique et de tension sociale interrogeant le rapport au consentement fiscal, l'exercice 2019 s'inscrit dans la trajectoire nationale de maîtrise des dépenses publiques.

La loi de finances initiale pour 2019 (LFI 2019) comporte de nombreuses dispositions concernant les intercommunalités, notamment en matière de fiscalité environnementale et de dotations.

Enfin et avec l'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique, le changement de régime fiscal de la Communauté de Communes revisite la relation « compétences exercées / ressources perçues » et réforme les équilibres de charges au sein du bloc local via les attributions de compensation.

De caractère prévisionnel, cette projection sera affinée d'ici le vote du BP 2019, permettant à l'administration communautaire d'approfondir les hypothèses retenues par les élus et consolider les comptes.

Plus que jamais l'accomplissement annuel du bouclage budgétaire se double d'une problématique récurrente de lisibilité sur la durée : réforme incertaine de la fiscalité locale (compensation du dégrèvement de la taxe d'habitation), dynamique future des différentes ressources, allocation des ressources au bon niveau de compétences exercées et de service en fonction des priorités souhaitées sur le mandat, transfert de charges concordant avec le transfert des compétences ...

## B. « Portrait fiscal »<sup>4</sup>

La CCICV se caractérise par :

- une distorsion entre le poids démographique et le poids fiscal. Avec 64 communes et près de 55 000 habitants, elle fait partie des 277 EPCI (sur 1 258 dont 1 001 CC) supérieurs à 50 000 habitants. Hors intercommunalité urbaine, la CCICV représente, en poids démographique, le 1er EPCI départemental mais seulement le 8<sup>ème</sup> en terme de produit fiscal.
- un potentiel fiscal en progression (92,74 €/hab. en 2017, 105,51 €/hab. en 2018), mais qui reste faible si l'on compare le Potentiel Fiscal « 4 taxes » au Potentiel Fiscal moyen de la catégorie (177,26 € / hab en 2018).
- Des bases dynamisées par l'attractivité du territoire, mais dépréciées pour la TH par l'effet cumulé des politiques communales d'abattement (perte de produit de près de 250 000 € pour la CCICV)

### Bases CCICV 2018

Bases brutes	
TH	53 999 527
TFB	35 324 468
TFNB	2 769 732
CFE	8 166 591

- Un CIF en recul (0,3355 en 2017 puis 0,319 en 2018) et en retrait (CIF moyen : 0,353), « compensé » par une progression de la population DGF (55 236 en 2018 contre 54 945 en 2017)

Enfin, la CCICV a été « neutralisée » en 2018 au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) de 415 349 €. Elle est par ailleurs bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 436 432 €.

## C. Rappels du BP 2018

### Maquette et montants votés aux budgets primitifs

Budget principal				Fonctionnement	Investissement
Code fonction M14	Code	Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés		
640	ARC EN CIE	ARC EN CIEL ROUMARE	actions sociales - multi accueil petite enfance de Roumare	244 000,00 €	16 300,00 €
20	ADM.GEN.	ADM.GENERALE	services administratifs des pôles + agents mis à disposition du Siaepa de la région de Montville	3 178 000,00 €	476 000,00 €
	AMENAG.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	SCOT - urbanisme de planification et instruction droit des sols - aménagement numérique - fonctionnement de l'ex SM de Pays hors urbanisme	940 000,00 €	324 000,00 €
810 - 816					
641	TOM POUCE	LE BERCEAU DE TOM POUCE MONTV	actions sociales - multi accueil petite enfance de Montville	173 000,00 €	1 275,00 €
812	DECHETS	DECHETS ENVIRONNEMENT	collectes et traitements ex CCPNOR et ex CCPM + fourrière	5 922 000,00 €	98 000,00 €
422	LUDISPORT	ACTIVITES LUDISPORT	Ludisport	104 000,00 €	100,00 €
413	PISCINE	ACTIVITE PISCINE	piscine communautaire	821 000,00 €	143 000,00 €
60	RAM	RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES	RAM Clères et Martainville + CLSH ex CCPM	192 000,00 €	13 000,00 €
822	VOIRIE	VOIRIE	Voirie selon nouvelle charte d'intéret communautaire	1 135 000,00 €	1 820 000,00 €
33	CULTURE	CULTURE	ludiculture + écoles de musique	215 000,00 €	- €
523	INSER EMPLOI	INSERTION EMPLOI	maison de l'emploi	23 000,00 €	- €
824	G. VOYAGE	AMENAGEMENT ENTRETIEN GESTION	gens du voyage	4 000,00 €	1 000,00 €
	DEVPT ECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	fonctionnement ZAE Moulin d'Ecalles 1 (hors opération de lotissement en BA) + ZAE des Cambres + ZAE 3 de l'ex Sidero	1 261 000,00 €	1 147 000,00 €
90					
95 - 830	TOURISME	PROMOTION DU TOURISME	OT + chemin de rando	225 000,00 €	28 000,00 €
831	GEMAPI	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et protection inondation	608 000,00 €	- €
			<b>Total</b>	<b>15 045 000,00 €</b>	<b>4 067 675,00 €</b>

<sup>4</sup> Sources: DGCL, DGFIP

Budgets annexes			
Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés	Fonctionnement	Investissement
« ZAE du Polen 1 »	développement économique; budget de lotissement de la ZAE du Polen (Eslettes)	335 120,00 €	299 126,00 €
« ZAE du Polen 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE du Polen (Eslettes)	4 483 710,00 €	3 467 067,00 €
« PARC D'ACTIVITES DU MOULIN D'ECALLES 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE de Moulin d'Ecalles (La Rue St Pierre)	1 677 328,00 €	1 125 137,00 €
« ZAE PORTES DE L'OUEST »	développement économique; budget de lotissement de la ZAE n°5 (ex SIDERO, St Jean du Cardonnay)	85 000,00 €	84 127,00 €
« HOTEL D'ENTREPRISES Inter Caux VEXIN »	développement économique; budget de location de batiments	272 649,00 €	223 799,00 €
« CTOM »	déchets; budget de la régie ex CCME	1 735 000,00 €	309 000,00 €
« RIOM »	déchets; budget en redevance incitative sur les 4 communes provenant de l'ex CCBE	231 238,00 €	- €

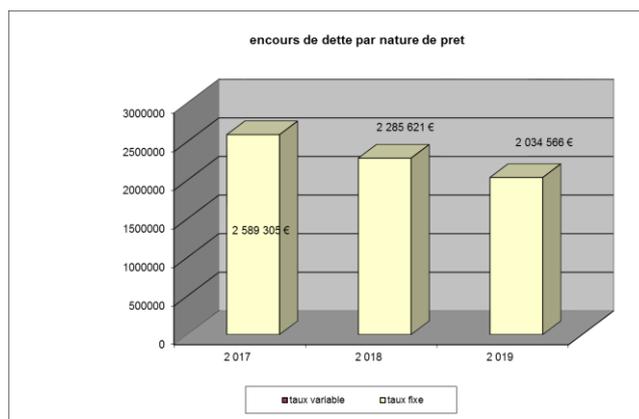
## D. Principaux produits du CA 2018

	Fiscalité ménages	Fiscalité entreprises	FPIC	TEOM	DGF dotation	DGF compensation	TS	IFER	FNGIR <sup>5</sup>	GEMAPI
Produit prévisionnel	2 645 648 €	524 856 €	383 000 €	4 968 024 €	715 000 €	29 000 €	25 000 €	43 000 €	416 000 €	450 000 €
Produit perçu	2 717 241 €	527 726 €	436 432 €	5 091 850 €	722 647 €	28 298 €	17 046 €	38 285 €	415 349 €	450 000 €
Ecart perçu / prévisionnel	71 593 €	2 870 €	53 432 €	123 826 €	7 647 €	- 702 €	- 7 954 €	- 4 715 €	- 651 €	- €

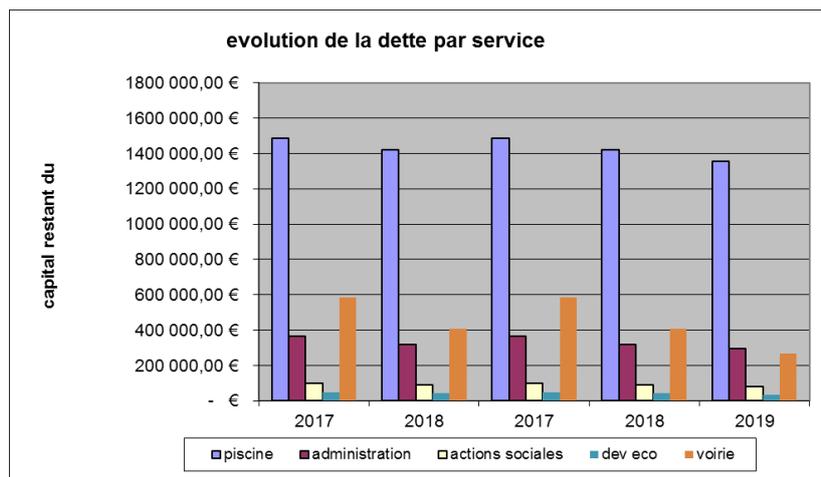
## E. Etat de la dette

### E.1. Budget principal

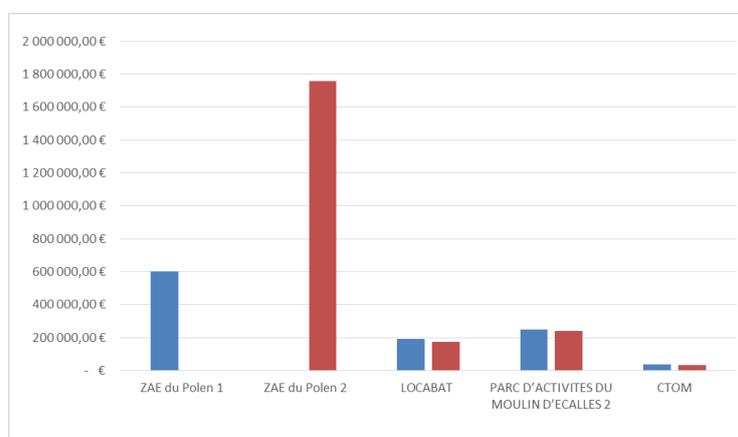
Concernant la dette, l'encours de la CCICV poursuit sa diminution sur la période. Au 01/01/2019, l'encours sur le budget principal est de 2 034 566 €.



<sup>5</sup> Le FNGIR est en fait neutralisé par une contribution équivalente et ne constitue pas une recette nette.



## E.2. Budgets annexes



Encours total des budgets annexes : 2 203 477,64 €

Encours global de la CCICV au 01/01/19 :	4 238 043,64 €
Dette par habitant de la CCICV :	77 € / hab.
Dette moyenne nationale de la catégorie :	145 € / hab.
Capacité de désendettement :	2,17
Taux de CAF :	9,64 %

## F. Contexte financier et fiscal en 2019

Après trois mois d'examen au Parlement et quelques dix milles amendements déposés, la loi de finances pour 2019 a été publiée le 28 décembre 2018. Cette production singulièrement volumineuse s'explique également par l'absence - rare - de loi de finances rectificative en 2018.

Mécaniquement, de très nombreuses dispositions concernent les intercommunalités et leurs communes membres, d'où l'absence de synthèse intégrée à la présente note du DOB 2019 mais le choix d'adjoindre intégralement la note ad-hoc établie par l'ADCF<sup>6</sup> (Cf PJ 1).

Les élus de la commission des finances réunis le 14 février dernier à Grigneuseville ont souhaité attirer l'attention de leurs pairs sur les sujets suivants, d'impacts directs ou indirects pour la CCICV et ses communes membres :

- La réforme de la DGF : nouvelle pondération du CIF, introduction du paramètre « revenu des habitants », fin des systèmes de bonification et de majoration
- TGAP : progression pluriannuelle, notamment dans la tarification du Smedar
- TEOM : redéfinition du périmètre des dépenses d'investissement et de fonctionnement justifiant le prélèvement de la TEOM et rappel juridique & jurisprudentiel sur le niveau de prélèvement acceptable
- Bases Taxes Ménages : valorisation 2019 arrêtée à + 2, 20 %
- FDRCTP : enveloppe en diminution
- FPIC : maintien de l'enveloppe
- Taxe de séjour : prise en compte des locations via des plateformes type Airbnb

Plusieurs de ces dispositions prendront effet à partir de 2020 et au-delà, confirmant pour certaines des trajectoires tendancielle (ex : TEOM, TGAP, réduction de TVA pour la compétence « déchets », ...) alors que d'autres aux effets bien incertains ne facilitent pas l'aide à la décision en cette période pré-électorale.

#### G. Débat d'orientation budgétaire par service

Cet exercice est décliné par compétence, afin de bien analyser :

- d'une part, les variations prévisibles, à la baisse comme à la hausse, des crédits nécessaires au financement des services actuels,
- d'autre part, les dépenses et les recettes prévisionnelles nouvelles.

Chaque compétence comportera le bilan de l'année 2018, les actions proposées en 2019 et les besoins de financement induits.

---

<sup>6</sup> Source : *Journée loi de finances 2019, ADCF, 31 janvier 2019, Paris*

BUDGET PRINCIPAL

**CA 2018 / BP PAR SERVICES**

Compte	Libellé	Budget (prévision)	Réalisation	excédent/ déficit	Taux de réalisation
<b>ADM.GEN.</b>	<b>ADM.GENERALE</b>			<b>2 356 711,54</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			2 342 043,95	
D	DEPENSE	3 181 000,00	1 118 788,23		35%
R	RECETTE	3 181 000,00	3 460 832,18		109%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			14 667,59	
D	DEPENSE	477 700,00	432 097,86		90%
R	RECETTE	477 700,00	446 765,45		94%
<b>AMENAG.</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>			<b>294 040,12</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			123 936,03	
D	DEPENSE	965 700,00	846 635,43		88%
R	RECETTE	965 700,00	970 571,46		101%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			170 104,09	
D	DEPENSE	325 700,00	125 259,44		38%
R	RECETTE	325 700,00	295 363,53		91%
<b>ARC EN CIE</b>	<b>ARC EN CIEL ROUMARE</b>			<b>27 908,80</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			31 835,38	
D	DEPENSE	244 000,00	219 124,93		90%
R	RECETTE	244 000,00	250 960,31		103%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			-3 926,58	
D	DEPENSE	16 300,00	15 962,75		98%
R	RECETTE	16 300,00	12 036,17		74%
<b>CULTURE</b>	<b>CULTURE</b>			<b>124 021,50</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			124 021,50	
D	DEPENSE	215 000,00	84 629,00		39%
R	RECETTE	215 000,00	208 650,50		97%
<b>DECHETS</b>	<b>DECHETS ENVIRONNEMENT</b>			<b>539 466,99</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			489 291,23	
D	DEPENSE	5 922 000,00	5 577 854,33		94%
R	RECETTE	5 922 000,00	6 067 145,56		102%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			50 175,76	
D	DEPENSE	98 000,00	35 961,29		37%
R	RECETTE	98 000,00	86 137,05		88%
<b>DEVPT ECO</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			<b>63 045,80</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			927 524,08	
D	DEPENSE	1 271 200,00	257 182,49		20%
R	RECETTE	1 271 200,00	1 184 706,57		93%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			-864 478,28	
D	DEPENSE	1 147 000,00	1 035 949,04		90%
R	RECETTE	1 147 000,00	171 470,76		15%

<b>G. VOYAGE</b>	<b>AMENAGEMENT ENTRETIEN GESTION</b>			<b>4 000,00</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			4 000,00	
D	DEPENSE	4 000,00	0,00		0%
R	RECETTE	4 000,00	4 000,00		100%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			0,00	
D	DEPENSE	1 000,00	0,00		0%
R	RECETTE	1 000,00	0,00		0%
<b>GEMAPI</b>	<b>GEMAPI</b>			<b>79 033,35</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			75 851,31	
D	DEPENSE	608 000,00	532 148,69		88%
R	RECETTE	608 000,00	608 000,00		100%
<b>INSER EEMPL</b>	<b>INSERTION EMPLOI</b>				
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			3 182,04	
D	DEPENSE	23 000,00	19 817,96		86%
R	RECETTE	23 000,00	23 000,00		100%
<b>LUDISPORT</b>	<b>ACTIVITES LUDISPORT</b>			<b>27 757,35</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			27 678,29	
D	DEPENSE	104 000,00	79 336,71		76%
R	RECETTE	104 000,00	107 015,00		103%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			79,06	
D	DEPENSE	100,00	0,00		0%
R	RECETTE	100,00	79,06		79%
<b>PISCINE</b>	<b>ACTIVITE PISCINE</b>			<b>76 029,99</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			138 126,06	
D	DEPENSE	841 600,00	675 982,70		80%
R	RECETTE	841 600,00	814 108,76		97%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			-62 096,07	
D	DEPENSE	143 000,00	135 854,71		95%
R	RECETTE	143 000,00	73 758,64		52%
<b>RAM</b>	<b>RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES</b>			<b>57 772,78</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			63 072,13	
D	DEPENSE	200 200,00	149 464,21		75%
R	RECETTE	200 200,00	212 536,34		106%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			-5 299,35	
D	DEPENSE	13 000,00	9 389,18		72%
R	RECETTE	13 000,00	4 089,83		31%
<b>TOM POUCE</b>	<b>LE BERCEAU DE TOM POUCE MONTV</b>			<b>59 817,95</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>346 000,00</b>	<b>352 927,89</b>	59 083,41	
D	DEPENSE	173 000,00	146 922,24		85%
R	RECETTE	173 000,00	206 005,65		119%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 550,00</b>	<b>1 724,34</b>	734,54	
D	DEPENSE	1 275,00	494,90		39%
R	RECETTE	1 275,00	1 229,44		96%

<b>TOURISME</b>	<b>PROMOTION DU TOURISME</b>			<b>62 172,33</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			64 964,75	
D	DEPENSE	225 000,00	153 025,43		68%
R	RECETTE	225 000,00	217 990,18		97%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			-2 792,42	
D	DEPENSE	28 000,00	5 208,00		19%
R	RECETTE	28 000,00	2 415,58		9%
<b>VOIRIE</b>	<b>VOIRIE</b>			<b>69 360,29</b>	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			636 944,95	
D	DEPENSE	1 135 000,00	529 783,50		47%
R	RECETTE	1 135 000,00	1 166 728,45		103%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			-567 584,66	
D	DEPENSE	1 820 000,00	1 468 586,29		81%
R	RECETTE	1 820 000,00	901 001,63		49%

## BUDGETS ANNEXES

				Excedent/ Déficit	Taux de réalisation
<b>POLEN 1</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	441 032,47 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			- 250 187,76 €	
D	DEPENSE	1 032 489,48 €	1 028 002,41 €		99,57%
R	RECETTE	1 032 489,48 €	777 814,65 €		75,33%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			691 220,23 €	
D	DEPENSE	299 126,00 €	299 124,81 €		100,00%
R	RECETTE	299 126,00 €	990 345,04 €		331,08%
<b>POLEN 2</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	- 391 859,04 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			171 007,81 €	
D	DEPENSE	4 484 560,00 €	2 096 395,58 €		46,75%
R	RECETTE	4 484 560,00 €	2 267 403,39 €		50,56%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			- 562 866,85 €	
D	DEPENSE	3 467 067,00 €	2 313 552,94 €		66,73%
R	RECETTE	3 467 067,00 €	1 750 686,09 €		50,49%
<b>EXPA ME 2</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	- 198 964,38 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			- 356 331,83 €	
D	DEPENSE	1 677 328,00 €	1 007 495,81 €		60,07%
R	RECETTE	1 677 328,00 €	651 163,98 €		38,82%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			157 367,45 €	
D	DEPENSE	1 125 137,00 €	482 918,67 €		42,92%
R	RECETTE	1 125 137,00 €	640 286,12 €		56,91%
<b>Hôtel entreprises</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	374 665,98 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			209 341,34 €	
D	DEPENSE	273 106,00 €	71 031,82 €		26,01%
R	RECETTE	278 106,00 €	280 373,16 €		100,82%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			165 324,64 €	
D	DEPENSE	213 740,00 €	32 414,42 €		15,17%
R	RECETTE	213 740,00 €	197 739,06 €		92,51%
<b>PORTES DE L'OUEST</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	1 530,96 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			330,96 €	
D	DEPENSE	97 200,00 €	95 999,04 €		98,76%
R	RECETTE	97 200,00 €	96 330,00 €		99,10%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			1 200,00 €	
D	DEPENSE	95 127,00 €	93 927,00 €		98,74%
R	RECETTE	95 127,00 €	95 127,00 €		100,00%
<b>CTOM</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	615 351,42 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			384 522,84 €	
D	DEPENSE	1 735 000,00 €	1 306 177,73 €		75,28%
R	RECETTE	1 735 000,00 €	1 690 700,57 €		97,45%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>			230 828,58 €	
D	DEPENSE	309 000,00 €	35 006,55 €		11,33%
R	RECETTE	309 000,00 €	265 835,13 €		86,03%
<b>RIOM</b>		<b>Budget (prévision)</b>	<b>Réalisation</b>	- 32 430,82 €	
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			- 32 430,82 €	
D	DEPENSE	231 338,00 €	231 258,68 €		99,97%
R	RECETTE	231 338,00 €	198 827,86 €		85,95%
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>				
D	DEPENSE	0,00 €	0,00 €		
R	RECETTE	0,00 €	0,00 €		

## Propositions 2019

### Nouvelle maquette budgétaire

#### *Budget Principal (BP) :*

- Rattachement des recettes du nouveau panier fiscal et des attributions de compensation au service « Administration Générale »
- Imputation en dépenses et en recettes du FNGIR au service « Administration Générale » en lieu et place du service « Protection de l'environnement »
- Suppression du service Insertion Emploi (fin d'exercice d'une compétence facultative)
- Rattachement des anciennes dépenses imputées à Polen 1 (Cf ci-dessous)

#### *Budgets Annexes (BA) :*

- Suppression du budget Polen 1 (clôture du budget après remboursement de l'emprunt)
- Suppression du Budget RIOM (fin de la redevance incitative, généralisation de la TEOM et regroupement au budget annexe CTOM)

Budget principal			
Code fonction M14	Code	Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés
640	ARC EN CIE	ARC EN CIEL ROUMARE	actions sociales - multi accueil petite enfance de Roumare
20	ADM.GEN.	ADM.GENERALE	services administratifs des pôles + agents mis à disposition du Siaepa de la région de Montville
810 - 816	AMENAG.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	SCOT - urbanisme de planification et instruction droit des sols - aménagement numérique
641	TOM POUCE	LE BERCEAU DE TOM POUCE MONTV	actions sociales - multi accueil petite enfance de Montville
812	DECHETS	DECHETS ENVIRONNEMENT	collectes et traitements ex CCPNOR et ex CCPM + fourrière
422	LUDISPORT	ACTIVITES LUDISPORT	Ludisport
413	PISCINE	ACTIVITE PISCINE	piscine communautaire
60	RAM	RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES	RAM Clères et Martainville
822	VOIRIE	VOIRIE	Voirie selon nouvelle charte d'interet communautaire + aires de covotage
33	CULTURE	CULTURE	ludiculture + écoles de musique
824	G. VOYAGE	AMENAGEMENT ENTRETIEN GESTION	gens du voyage
90	DEVPT ECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	fonctionnement ZAE Moulin d'Ecalles 1 (hors opération de lotissement en BA) + ex ZAE communales transférées (Les Cambres + ZAE 1,2, 3 de l'ex Sidero)
95 - 830	TOURISME	PROMOTION DU TOURISME	OT + chemin de rando
831	GEMAPI	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et protection inondation
			<b>Total</b>
Budgets annexes			
		Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés
		« ZAE du Polen 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE du Polen (Eslettes)
		« PARC D'ACTIVITES DU MOULIN D'ECALLES 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE de Moulin d'Ecalles (La Rue St Pierre)
		« ZAE PORTES DE L'OUEST »	développement économique; budget de lotissement de la ZAE n°5 (ex SIDERO, St Jean du Cardonnay)
		« HOTEL D'ENTREPRISES Inter Caux VEXIN »	développement économique; budget de location de batiments
		« CTOM »	déchets; budget de la régie de collecte

## Propositions de nouvelles inscriptions budgétaires ou de majorations d'inscriptions existantes au BP 2018

Ces propositions, non exhaustives à ce stade de la préparation budgétaire, sont issues :

- Du recollement avec des décisions déjà actées par délibération des élus communautaires
- De suggestions formulées par les élus communautaires ou par les services communautaires dans le cadre de la préparation du BP 2019
- De prise en compte d'obligations légales ou réglementaires s'imposant à la Communauté de Communes
  
- De l'effet du passage de la CCICV en fiscalité professionnelle unique ; les attributions de compensation à reverser aux communes seront inscrites (dépenses de fonctionnement) pour la valeur établie des attributions prévisionnelles, dans l'attente des travaux de la CLECT

Conformément aux attendus d'un Débat d'Orientation Budgétaire, seules les suggestions les plus substantielles (charge d'investissement ou de fonctionnement > 20 000 € TTC) figurent ci-après :

### **ADMINISTRATION**

- Pôle de Buchy : reprise de toiture 45 000 € TTC (RAR)

### **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Contribution à SM Numérique pour le déploiement du très haut débit : 300 000 € / an depuis 2018 (contre 135 000 € en 2017)
- Animation renforcée sur l'ingénierie Leader (+ 15h hebdomadaires / 2018)
- Opportunité d'adhérer à Seine Maritime Attractivité (15 000 € / an)
- Urbanisme – Planification - Poursuite des études en stock (crédits en RAR suffisants pour 2019 : PLU et cartes communales 161 000 €, idem pour la poursuite du PLU I de secteur)
- Elaboration du PCAET : 50 000 € de frais d'études.
- Premières actions de transition énergétique : reprise par l'association INHARI du programme d'animations spécifiques contractualisé initialement entre l'ADEME, la CCME et la CCPM, en l'élargissant au périmètre CCICV. Estimation : 5 000 € TTC / an

### **ACTIONS SOCIALES**

- construction du multi-accueil Tom Pouce 2 (livraison prévue en septembre 2019) ; partenariat avec Habitat 76 (maitre d'ouvrage) selon un modèle de location puis accession à la propriété.
- Dépenses d'équipement et de fonctionnement (redimensionnement de l'équipe d'animation du multi-accueil Tom Pouce 2)
- Etude d'opportunité visant à reconnaître d'intérêt communautaire l'EAJE « La Farandole » (Ry)
- Etude d'opportunité visant à créer un RAM sur le pôle de Buchy (animation, local, véhicule)

- Fin des subventions aux CLSH (retour de la compétence aux communes et charges transférées via les AC)

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DECHETS**

- Poursuite du projet méthaniseur et étude réseau de gaz (pas de dépense d'ingénierie en 2019)
- acquisition d'un bungalow pour la déchetterie de Bosc le Hard : 15 000 € TTC (report 2018)
- vidéosurveillance déchetterie de Montville : 20 000 € TTC (report 2018)
- nouveau marché de collecte des déchets verts en porte à porte : 440 000 € TTC
- Sous réserve du futur marché de collecte en PAP des OM & DR :
  - acquisition d'un camion benne pour la régie : 210 000 € TTC (report 2018)
  - renouvellement marché de fournitures de sacs à déchets recyclables : 180 000 € TTC (60 000 € TTC / an sur 3 ans)
  - lancement d'un marché de dotation de bacs roulants
  - création d'un poste de ripeur à la Régie
- Nouveau marché de collecte du verre en points d'apport volontaire
- Diminution des recettes sur matériaux récupérés et recyclés

## **ACTION ECONOMIQUE**

### BP :

- 2 annuités à verser en 2019 à la ville de Maromme (accords ex-Sidero)
- Intégration des effets des protocoles de transferts intervenus sur la ZAE des Cambres et les ZAE 3 & 5 des Portes de l'Ouest (ex-Sidero)
- Charges de fonctionnement liées à l'animation de l'activité emploi Insertion bascule au service « aménagement de l'espace » (ingénierie en appui à Leader)
- Perception en recette de l'excédent du BA Polen 1 (budget clôturé)
- Perception en recette d'une partie de l'excédent du BA Hôtel d'Entreprises

### BA ZAE Polen 2 :

- Poursuite 1ere tranche de travaux
- Fixation du prix de vente et début de pré-commercialisation
- Lancement 2eme tranche de travaux

### BA ZAE Moulin d'Ecalles 2 :

- Poursuite commercialisation 2eme tranche de travaux

### BA Hôtels d'entreprises :

- Excédent partiel de fonctionnement (170 000 €) reversé au BP
- 40 000 € d'investissement prévisionnel sur la ZAE de Flamanville (aménagement foncier et voirie)

Aide à l'immobilier pour les entreprises<sup>7</sup>

- 20 000 € TTC (sur la base de 2 entreprises aidées à 10 000 € chacune)

## ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

- Piscine communautaire : réfection du parvis : 25 000 € TTC (report) et remplacement des sondes, des éclairages et du système de chloration (20 000 €)
- Harmonisation de la compétence « natation scolaire CP/CE1 » : majoration de 40 000 € TTC / BP 2018, soit :
  - 25 800,00 € au 611, transports vers les piscines, le besoin 2019 est de 73 800 € contre 48 000 € au BP 2018
  - 14 200,00 € au c/65548, participation aux piscines extérieures<sup>8</sup>, le besoin est de 20 200 € en 2019 contre 6 000 € en 2018
- Harmonisation de la compétence « école de musique » : 128 000 € d'inscription au BP 2019 au bénéfice de 4 écoles conventionnées

## TOURISME

- Subvention de fonctionnement à l'OT intercommunal : 190 000 € TTC (+ 65 000 € / BP 2018, selon demande de M. le Président de l'EPIC relayée par la Commission « Tourisme » de la CCICV)
- Entretien des chemins de randonnée : 67 000 € TTC en fonctionnement + 11 000 € TTC en investissement (signalétique de sécurité)
- Réinscription des crédits pour un évènement festif communautaire au château de Martainville (30 000 € TTC)
- Optimisation de la Taxe de Séjour

## VOIRIE - TRANSPORT

- Programmes de travaux 2019 : en dépense, enveloppe projetée sur le niveau inscrit en 2018 (900 000 € TTC en réfection, 500 000 € TTC en entretien); en recette, nécessité de réduire la période de travaux pour une réception définitive permettant l'appel des fonds de concours communaux sur l'exercice.
- Aires de covoiturage (maîtrise d'ouvrage départementale avec participation de la CCICV à hauteur de 120 000 € TTC pour l'aire de Martainville)

## GEMAPI

- Aide au fonctionnement des Syndicats de Bassins Versants : 600 000 € TTC, soit 450 000 € de produits attendus par la taxe dédiée GEMAPI et 150 000 € de fiscalité communautaire.
- Ajustement des ex « territoires orphelins »

---

<sup>7</sup> Délégation de convention au Département avec abondement communautaire

<sup>8</sup> Canteleu, Darnétal, Forges les Eaux

## **COMMUNICATION**

- Signalétique et marquage des équipements et services communautaires avec le nouveau logo
- Bulletin communautaire
- Mise en place d'un Intranet par un prestataire

Besoin global de 43 000 € TTC (dont 20 000 € en RAR)

## RESSOURCES HUMAINES (sous réserve adoption délibération n°11)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 4 Mars 2019

Services	Grades	Nombre	Quotité (ETP)	Fonction
Administration	Ingénieur en chef	1	0,9	DGS responsable du pôle de Montville
	Attaché Principal	1	1	chargé de mission juridique
	Educateur des APS principal de 1ère classe	1	1	Responsable Pôle de Buchy
	-	-	-	-
	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	Responsable finances et budgets Comptabilité budgets annexes
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Accueil secrétariat Ludisports
	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Responsable RH
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	0,86	Assistante Compta, RH,
	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe 20/35è	1	0,57	Secrétaire de Direction
	Technicien (2 /35 <sup>ème</sup> )	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEU/ANC"
	Technicien (2 /35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEP"
Adjoint technique	2	0,34	Entretien des locaux buchuy et martainville	
Déchets	Technicien	1	0,7	chargé de mission développement durable
	Adjoint Technique	4	4	Agents déchetterie Montville/ Bosc le Hard/Buchy
	Technicien	1	1	Responsable collecte régie
	Adjoint Technique principal 2ème classe	2	2	conducteur PL régie
	Adjoint Technique	2	2	Ripeurs régie
	Adjoint Technique	1	1	Agent déchetterie Buchy
PISCINE	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Agent déchetterie Buchy
	Educateur des APS principal de 1ère classe	2	2	Enseignant
	Educateur APS principal de 2ème classe	1	1	1 chef de bassin
	Educateur APS	1	1	Enseignant
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	1	Régisseur – Agent de propreté
	Agent de maîtrise	1	1	Technicien de maintenance
	Adjoint Technique	1	1	Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent Technique
Actions sociales	Educateur Principal Jeunes Enfants	1	1	Animateur RAM Clères
	Assistant Socio-éducatif	1	1	Animateur RAM Pyramides Martainville
	Educateur Principal Jeunes Enfants	1	0,8	Halte d'enfants Tom Pouce
	Auxiliaire de puériculture Principal 1 <sup>ère</sup> classe (31,5 /35 <sup>ème</sup> )	1	0,9	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Adjoint Technique principal 2è cl (22/35 <sup>ème</sup> )	1	0,63	Agent d'entretien
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Auxiliaire de puériculture Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Multi accueil Arc en ciel
Agent social	2	2	Multi accueil Arc en ciel	
Urbanisme / Aménagement espace	Technicien Principal 2è classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle de Montville
	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle Buchy
	Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative
	Ingénieur Principal	1	1	Responsable Pôle Martainville et chargé de mission SCOT/GDV
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative urbanisme/voirie
	Adjoint administratif ppal 2è cl	1	1	Assistante administrative/communication/Ludisport
	Adjoint administratif ppal 2è cl	1	0,51	Assistante administrative programme LEADER
	Attaché	1	1	Chef de projet urbanisme planification
Technicien	1	1	Chargé(e) d'étude planification	
Développement économique	Ingénieur	1	1	Chargée de mission Développement Eco
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0,2	Assistante comptable
Voirie	Technicien Principal 1ère classe	1	1	Responsable service voirie
	Technicien	-	0,3	Adjoint au responsable service voirie
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>53,81</b>	

### Les évolutions d'effectif en 2018

Service d'affectation	Départs			Arrivées	
	Grade	Motif	Date	Grade	Date
Développement économique	Directeur Territorial	Démission	31/05/17	Ingénieur Territorial	Avril 2018
Piscine	Adjoint technique	Détachement Education Nationale	01/09/18	Adjoint technique	15/09/18
Urbanisme	Technicien Territorial	Création de poste	01/04/18	Technicien Territorial	Janvier 2019
Actions sociales	EJE	Démission	01/12/18	EJE	Janvier 2019

### Dépenses du personnels 2018

C/012 CA 2017 définitif	C/012 CA 2018 provisoire	Variation
2 527 137,18 €	2 532 709,67 €	+ 0,22%

### Evolutions de postes sollicitées en 2019

Service	Grade	Besoins identifiés				Estimation coût annuel	Estimation BP 2019 Prorata temporis
		Motifs	Date prévisionnelle de recrutement				
Tom Pouce 2	1 Educatrice Jeunes Enfants	Extension du service	du Septembre 2019		28 500 €	9 500 €	
Tom Pouce 2	1 Auxiliaire de Puériculture	Extension du service	du Septembre 2019		25 600 €	8 533 €	
Régie OM	1 agent technique	Extension du service	du Juillet 2019 (sous réserve devenir Régie)		26 300 €	15 340 €	
Régie OM	1 agent technique	Poste à créer pour pallier la nouvelle affectation d'un agent inapte à la collecte et reclassé en déchetterie	du Juillet 2019 (sous réserve devenir Régie)		26 300 €	15 340 €	
Communication / Randonnée / Ludisport	½ poste ETP	Demande des élus de consolider le poste d'un agent à 50% passant 1 ETP.	du Mars 2019		22 495 €	20 620 €	
Administration	+ 2h Agent technique à temps non complet	Augmentation quotité horaire	du Mars 2019		10 028 €	830 €	
total					139 223 €	70 163 €	

## Les évolutions réglementaires en 2019

Le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 a modifié, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B. Ainsi, et suite à la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), toutes les grilles indiciaires sont revalorisées au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Au titre de la réorganisation des carrières, une revalorisation des cadres d'emplois socio-éducatifs de la catégorie B est mise en place au 1<sup>er</sup> Février 2019. Deux nouveaux cadres d'emplois font leur parution en catégorie A : les Assistants Socio Educatif et les Educateurs Jeunes Enfants.



L'ensemble de ces besoins de financement sur l'ensemble des services seront à « couvrir » par les principales recettes de la Communauté de Communes, à savoir :

- La Dotation Globale Forfaitaire,
- Les contributions directes (fiscalité professionnelle unique diminuée des attributions de compensation définitive à l'issue des travaux de la CLECT),
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (part principale et part annexe)
- La Redevance Spéciale des Ordures Ménagères
- La Taxe de Séjour
- Le FPIC

### Recettes potentielles – Hypothèses de travail

Il est proposé ici, d'une part, de faire le point des recettes attendues en 2019 et, d'autre part, d'élaborer des hypothèses de budget. Au stade du DOB, l'attention des élus est attirée sur le fait que certaines inconnues seront à vérifier d'ici le vote du budget et d'autres ne seront pas levées avant ce même vote :

- Le coefficient de revalorisation des bases pour 2019 est de 1,022 (+2,2 %)
- Le compte administratif 2018 et la valeur des excédents sont en cours de validation
- Plusieurs titres et mandats restent en cours de traitement auprès du Trésor Public
- Les simulations de ressources comportent des inconnues : (nouveau calcul de DGF, CFE, compensation du dégrèvement de TH, évolution de la convergence des taux et des règles de liaison des taux, éligibilité au FPIC, subventions, ..... ) évoquées en introduction

#### **1) La TEOM**

A ce stade, il n'est pas possible de produire de simulation arithmétique, mais le mécanisme de zonage par niveau de service sera reconduit en 2019. Des projections seront établies d'ici le vote du BP 2019, selon les hypothèses suivantes.

*Part principale :*

- Mise en place d'une TEOM pour les 4 communes de l'ex CCBE
- Intégration des effets de base

- Prise en compte de la hausse de la TGAP et des tarifs d'élimination du Smedar
- Généralisation de l'élargissement des consignes de tri
- Acquisition d'un nouveau camion benne pour la Régie
- Nouveaux contrats de collecte
- Diminution des concours par les filières REP, ....

*Part secondaire* (pour les contribuables bénéficiant de la collecte en porte à porte des déchets verts) :

- Intégration des effets de base
- Attribution du nouveau marché de collecte (400 000 € HT)
- Prise en compte de la hausse de la TGAP et des tarifs d'élimination du Smedar

## **2) Les taxes**

Concernant les taxes ménages et la fiscalité d'entreprise, les prévisions n'interviendront qu'avec le BP 2019. Des projections seront établies d'ici le vote du BP selon les hypothèses suivantes :

- Intégration des effets de base
- 3eme année de convergence des taux
- Prise en compte du nouveau régime fiscal
- Niveau de produit fiscal nécessaire et attendu pour atteindre l'équilibre budgétaire en fonction des priorités et arbitrages exprimés par les élus

## **3) La Dotation Globale Forfaitaire**

La CC ICV a perçu en 2018 une recette de 750 945 €, soit 722 647 € de dotation d'intercommunalité et 28 298 € de dotation de compensation. Compte tenu des nombreux paramètres exposés précédemment, l'hypothèse de produit 2019 n'interviendra qu'avec le vote du budget.

En tenant compte des paramètres réformant la DGF, il est rappelé que le calcul de la DGF reste étroitement corrélé au coefficient d'intégration fiscale (CIF), c'est-à-dire le rapport entre le produit de la fiscalité de la Communauté de Communes et l'addition des produits fiscaux des communes membres.

Plus la fiscalité des communes est élevée par rapport à celle de la Communauté, plus le CIF est minoré et le calcul de la DGF réduit. A l'inverse, plus la fiscalité de la Communauté (dont le produit de TEOM) est élevée, plus le CIF est majoré, ce qui se traduit normalement par une augmentation de la DGF.

## **4) Le FPIC**

Il est rappelé que le « bloc local » a perçu 1 364 299 €, dont 436 432 € pour la CCICV et 927 867 pour les communes membres. Plusieurs hypothèses sont envisageables pour 2019, mais certains paramètres échappent à la décision locale.

	<b>EPCI</b>	<b>Communes</b>	<b>bloc local</b>
<b>2018</b>	436 432 €	927 867 €	1 364 299 €
<b>2019 droit commun avec sortie du dispositif mais garantie de 85% de n-1</b>	382 686 €	765 372 €	1 159 654 €
<b>2019 droit commun à classement constant</b>	436 432 €	927 867 €	1 364 299 €

Après débat, la Commission des finances a retenu le scénario prudentiel de 382 686 € de produit FPIC pour la CCICV en 2019.

### **5) La GEMAPI**

Conformément aux débats intervenus lors de la prise de compétences et l'instauration de la taxe dédiée, les recettes attendues en 2019 seraient constantes, soit :

- Taxe GEMAPI : **450 000 €**
- Fiscalité communautaire : **150 000 €**

### **6) La Taxe de Séjour**

L'instauration de la taxe de séjour au profit de la Communauté de Communes a généré un produit de 17 046 € en 2018, inférieur aux prévisions et bien insuffisant pour assurer le bon fonctionnement de l'office de tourisme (125 000 € de subvention de fonctionnement en 2018).

La Commission des finances réunie le 14 février dernier a émis deux observations :

- L'une consistant à optimiser le rendement de la Taxe de Séjour,
- L'autre sur le niveau de subvention de fonctionnement attendu par l'office de tourisme en 2019 (190 000 €).

M. Pascal MARTIN ouvre le débat après avoir rappelé que le DOB reste un exercice de prévision.

M. SERET informe l'assemblée que les comptes administratifs et de gestion sont consolidés et en cours de validation.

M. OTERO, Vice-Président en charge du Tourisme, précise que la compétence « promotion du tourisme » est mise en œuvre par un EPIC dont les ressources sont essentiellement publiques (subvention de la CCICV). M. OTERO justifie la revalorisation de la demande de subvention pour 2019 par l'élargissement du périmètre d'intervention de l'EPIC et la nécessité de réaliser des travaux (Bureau d'information touristique à Buchy, accès PMR au Bureau d'Information Touristique de Clères, ....)

M. OTERO précise que la taxe de séjour a connu un « retard à l'allumage en 2018 » mais les corrections apportées au processus de collecte laissent entrevoir un produit attendu de 40 000 € en 2019.

M. MARTIN considère que l'écart s'entend pour la première année mais l'exigence sera plus forte pour la seconde.

M. DE LAMAZE, Conseiller Communautaire et Président de l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin, se réjouit des relations de travail avec la Conseil d'administration et la commission Tourisme. Il confirme les motifs avancés par M. OTERO, en les complétant de 2 arguments complémentaires :

- la confusion de certains entre les frais d'adhésion et le paiement de la taxe de séjour
- des dépenses de personnel imprévues sous la forme d'indemnités conventionnelles

M. DE LAMAZE reste en attente de la décision du conseil communautaire pour pérenniser les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Office de Tourisme.

A la question de M. BRUNET, Conseiller Communautaire, M. CARPENTIER, Vice-Président en charge de la Protection de l'Environnement, précise que la dotation des particuliers en bacs de collecte ne concerne que le flux des déchets recyclables.

Il est précisé qu'il s'agit d'un déploiement sur l'ensemble des communes, avec discernement de certaines situations singulières (habitat en centre bourg, habitat vertical, ....) mais qu'il n'y aura plus de distribution de sacs de pré-collecte pour les usagers dotés de bacs.

A la question de M. BRUNET relative à l'évolution des effectifs, M. MARTIN précise que 2 ETP seraient créés pour permettre la bonne exploitation de TOM POUCE 2 et 2 autres sur la Régie de collecte des ordures ménagères sous réserve de son devenir à l'issue de la consultation en cours.

M. ADER, Vice-Président en charge de la méthanisation, informe l'assemblée des dernières évolutions (changement de porteur de projet, rôle renforcé des agriculteurs, interrogation sur le prix de revente de l'énergie). Il lui semble souhaitable en outre de maintenir le budget ingénierie inscrit au BP 2018 pour l'exercice 2019.

M. DE LAMAZE rappelle l'existence du projet de méthaniseur dit des Hauts Boscs, d'initiative privée, mais dont la capacité à satisfaire les enjeux portés par la transition écologique mériterait d'être soutenue par des aides publiques.

M. CHAUVET, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et Président du Syndicat Départemental Electrique 76, invite les acteurs de la filière méthanisation à contractualiser rapidement sur les prix de revente de l'énergie, l'équilibre du modèle économique tendant à l'instabilité compte tenu des enjeux nationaux et internationaux sur l'énergie.

M. Dominique HOUEL, conseiller communautaire exprime son regret de constater que les collectivités locales sont dans l'obligation de palier le manque d'investissement des opérateurs privés pour le déploiement du très haut débit en milieu rural.

M. Pascal MARTIN, en qualité de Président du Département de la Seine-Maritime, partenaire essentiel de Seine Maritime Numérique, rappelle le caractère indispensable de l'investissement public lorsque les entreprises privées délaissent les territoires ruraux.

A la question de M. LELOUARD sur l'évolution du budget annexe Polen 1 (voté en budget initial à 335 120 € et présenté en CA à 1 028 002,41 €), M. LEFEBVRE indique qu'une DM est notamment intervenue à hauteur de 697 369,48 € au cours de l'exercice.

M. LEFEBVRE remercie les élus de la Commission Finances et les services communautaires pour les données traitées et le travail fourni en vue de l'élaboration de ce DOB. Compte tenu de la complexité de la matière, il invite les élus à transmettre leurs questions avant la séance de vote du Budget, afin de préparer au mieux les éléments de réponse.

Les questions relatives au DOB 2019 étant épuisées, Monsieur le Président clôt ce point, le débat d'orientation est réputé avoir eu lieu.

## 2. Gemapi - Adoption des nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant de l'Arques

Monsieur Mathias ADER quitte l'assemblée.

### Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Robert CHARBONNIER, Vice-Président en charge de la prospective et des politiques contractuelles, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au Syndicat du bassin versant de l'Arques au titre de la compétence GEMAPI.

Monsieur Robert CHARBONNIER informe l'assemblée que M. Le Président Pascal MARTIN a été saisi le 14 janvier dernier par le syndicat précité d'une demande d'avis sur les nouveaux statuts (cf. PJ n°2).

### Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts présentés dans le rapport.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	
Abstention	

## 3. Gemapi - Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat du Bassin Versant de l'Arques

### Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Robert CHARBONNIER, Vice-Président en charge de la prospective et des politiques contractuelles, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes adhère au Syndicat du Bassin Versant de l'Arques.

Notre EPCI y était déjà représenté comme suit, selon les dispositions de la délibération du 23 janvier 2018 :

Communes	Titulaires (7)	Suppléants (5)
Beaumont le Hareng	M. Levesque	M. Philippe
Bosc Bordel	Mme Duval	M. Arrachequesne
Buchy	M. Brument et Mme Verdure	
Cottevrard	M. Roussignol	M. Hautecoeur
Esteville	M. Soyer	M. Hardy
Grigneuseville	M. Dehosse	M. Havard

Suite à la précédente délibération et à la refonte de la gouvernance, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'élire en son sein les délégués suivants :

Délégué titulaire

- M. Levesque

Délégué suppléant

- M. Arrachequesne

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	
Abstention	

## 4. GEMAPI – Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle – Extension du périmètre – Délibération

### Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Robert CHARBONNIER, Vice-Président en charge de la prospective et des politiques contractuelles, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle au titre de la compétence GEMAPI.

Monsieur Robert CHARBONNIER informe l'assemblée que M. Le Président Pascal MARTIN a été saisi le 19 février dernier par le syndicat précité d'une demande d'avis sur un nouveau périmètre

intermédiaire comportant désormais 89 communes (cf PJ n°3a et 3b), dont 34 appartiennent également à notre EPCI.

## Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le nouveau périmètre présenté dans le rapport.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 5. GEMAPI – Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle - Désignation des représentants de la CCICV

### Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Robert CHARBONNIER, Vice-Président en charge de la prospective et des politiques contractuelles, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle.

Notre EPCI y était déjà représenté comme suit selon les dispositions de la délibération du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 :

- 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants représentant l'ex territoire de la CCPM avant la fusion
- 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants représentant jusqu'en 2017 l'ex territoire de la CCME, qui ne peuvent plus être désignés par leurs communes mais peuvent représenter la CCICV par application de l'article L 5711-1 du CGCT

Suite à la précédente délibération, il convient de redésigner nos représentants, soit désormais 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants.

Cette évolution est temporaire, mais nécessaire, car la Préfecture impose une phase intermédiaire d'intégration de l'ensemble des communes orphelines du périmètre du bassin versant, avant évolution des statuts qui entrainera ultérieurement une réduction du nombre de délégués communautaires : une nouvelle délibération interviendrait au cours du second semestre 2019.

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'élire en son sein les 34 délégués suivants :

#### Délégués titulaires

- - M. DURIN
- - M. SAILLARD
- - M. LELOUARD
- - M. GOSSE
- - M. MAILLARD
- - M. DEBEAUVAIS
- - M. DELETRE
- - M. DELNOTT
- - M. CHARBONNIER
- - M. JOUBERT
- - M. LESEIGNEUR Jean-François
- - M. DUPRESSOIR Jean-Bernard
- - M. BARBIER Daniel
- - M. LESEIGNEUR Hubert
- - M. CHAUVET Hugues
- - Mme VERHAEGHE Fabienne
- - M. HOUEL Jean-Pierre
- - M. CHAUVET Patrick
- - M. LEGROS Jean-François
- - M. LECLERC Maxime
- - M. CAJOT Norbert
- - M. LESUEUR Jacky
- - M. DUVIVIER Frantz
- - M. LEROY Dominique
- - M. LEROY Guillaume
- - M. BRUYANT Marcel
- - M. AUVRAY Thierry
- - Mme FARCY Marie
- - M. ASSELIN Bertrand
- - M. HERICHARD Alain
- - M. DUVAL Jean-Michel
- - M. LEGUILLON Alain
- - Mme DELAFOSSE Anne-Marie
- - M. AVENEL Eric

#### Délégués suppléants

- M. NAVE
- Mme DECROIX
- M. HEMARD
- Mme BASSET
- M. MARQUEFAVE
- M. HOGUET
- M. RICOUARD
- Mme ROYNARD
- Mme DUVIVIER
- M. GARIN
- M. BOUTET Jean-Jacques
- M. LUCAS Bernard
- M. ABRAHAM Jean-Marc
- M. TUGOT DORIS Michel
- M. BIVILLE Jean-Pierre
- M. NEVEU Daniel
- M. GOBILLARD Marc
- M. LEFEBVRE Daniel
- M. VATELIER Thierry
- M. MOREL Jean-Marc
- M. PHILIPPE Eric
- M. GODEFROY Ghislain
- M. BLAINVILLE Didier
- M. GHELEIN Didier
- M. DEVEAUX Jean-Marie
- M. SAINT AUBIN Philippe
- M. LHOMME Richard
- M. CHIVOT Benoist
- M. LETIERCE Mathieu
- M. LEVASSEUR Alain
- M. BURETTE Alain
- M. PAPILLON Jean-Pierre
- M. ADER Mathias
- M. TIHI Frédéric

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 6. Protection de l'environnement – désignation d'un nouveau représentant au Smedar

### Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR)

Notre EPCI y était déjà représenté comme suit selon les dispositions de la délibération du 27 février 2017 :

#### Délégués titulaires

- M . Jean-Pierre CARPENTIER
- M . HERRICHARD
- M . Emmanuel GOSSE
- M . Jacques NIEL
- M . Christian POISSANT
- M . André ROLLINI

#### Délégués suppléants

- M. Denis GUTTIEREZ
- M GREVE
- M Bernard GAILLON
- M. PRUVOST
- M. Jean-Michel DUVAL
- M. Jean-Marie LANGLOIS

Suite à la démission de M. PRUVOST des fonctions de Maire de Bierville (cf. conseil communautaire du 9 avril 2018), un siège de délégué suppléant est à pourvoir, selon les règles de l'article 5211-7 du CGCT s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés (arrêt n°280149 du Conseil d'Etat).

En substance, les délégués sont élus parmi les membres de l'assemblée, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'élire en son sein un nouveau délégué suppléant au SMEDAR soit :

- Madame Delphine DURAME

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 7. Urbanisme – Délibération fixant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jean-du-Cardonnay

### Rapport

Rapporteur	M. NAVE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain NAVE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, qui indique que la correction de plusieurs erreurs matérielles identifiées sur le règlement graphique du PLU de Saint Jean du Cardonnay approuvé le 13 février 2018, implique l'engagement d'une procédure de modification simplifiée.

Cette procédure était inscrite au plan de charge du service planification et mise en attente du recrutement d'un nouveau chargé de mission. Prescrite par arrêté du Président le 4 février dernier, il convient désormais de fixer les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin du 13 février 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

**Vu** l'arrêté du Président en date du 4 février 2019 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-du-Cardonnay ;

### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la notice de présentation du projet à la disposition du public à la mairie de Saint-Jean-du-Cardonnay et au pôle de proximité d'Inter Caux Vexin à Montville aux jours et horaires d'ouverture habituels pour une durée d'un mois allant du 3 avril au 3 mai 2019 inclus ;
- **Décide** qu'un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Saint-Jean-du-Cardonnay et au pôle de proximité d'Inter Caux Vexin à Montville pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- **Décide** que les observations pourront également être formulées par courrier aux adresses suivantes : Mairie de Saint-Jean-du-Cardonnay, Place de la Mairie, 76 150 Saint-Jean-du-Cardonnay, ou au pôle de proximité de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Maison de l'Intercommunalité, BP 25, 76 710 Montville. Tout courrier doit être adressé au Président de la Communauté de Communes.
- **Décide** que le projet pourra être consulté sur le site Internet de la Communauté de Communes

à l'adresse suivante : [www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr) et ce pendant toute la durée de la mise à disposition au public ;

- **Décide** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au public au moins huit jours avant le début de la période de mise à disposition dans un journal diffusé dans le Département. Cet avis sera par ailleurs affiché en Mairie de Saint-Jean-du-Cardonnay, au pôle de proximité d'Inter Caux Vexin à Montville et publié sur le site Internet de la Communauté de Communes ([www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr)) ;
- **Décide** qu'à l'expiration du délai de mise à disposition, Monsieur le Président de la Communauté de Communes présentera le bilan de la concertation dans une séance de Conseil Communautaire qui délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et les observations émises par le public ;
- **Décide** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois à la Mairie de Saint-Jean-du-Cardonnay et au siège d'Inter Caux Vexin.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 8. Action sociale – Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021 – Signature de la convention d'objectifs et de financement – Autorisation.

### Rapport

Rapporteur	Mme THIERRY
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Mme Nathalie THIERRY, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, qui rappelle que les précédents « Contrat Enfance et Jeunesse » portés par les 2 anciens EPCI (CCPM et CCPNOR) associant les communes gérant des ALSH sont arrivés à terme en décembre 2017.

Madame THIERRY expose ci-après les principales caractéristiques des CEJ qui sont depuis 2012 territorialisés au niveau des communautés de communes.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement conclu pour quatre ans avec la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Sa finalité est de rechercher une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et enfin d'harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis.

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement. Dans le cas de notre EPCI qui a la compétence accueil de la petite enfance, le CEJ différencie les modules enfance et jeunesse portés par les communes et le module petite enfance.

Ainsi, le CEJ 2018-2021 de notre territoire concerne les communes de Anceauville, Bosc le Hard, Clères, Eslettes, Fontaine le Bourg, Fresquiennes, Montville, Préaux et Quincampoix, pour l'action enfance-jeunesse et la communauté de communes Inter Caux Vexin pour l'action accueil de la petite enfance.

Concernant les actions inscrites pour CCICV, le tableau ci-dessous présente synthétiquement les actions et les financements attendus dès leur réalisation constatée en n+1 :

	2018	2019	2020	2021	Total sur 4 ans
Actions antérieures et renforcées					
RAM Clères	14 562,58 €	14 512,17 €	14 460,95 €	14 409,00 €	57 944,70 €
Pyramide	14 966,33 €	14 776,49 €	14 583,63 €	14 387,98 €	58 714,43 €
Arc en ciel	28 181,89 €	26 983,33 €	26 819,07 €	26 508,32 €	108 492,61 €
Tom Pouce	26 308,95 €	27 804,72 €	45 908,08 €	45 662,77 €	145 684,52 €
Action nouvelle identifiée en 2018					
RAM secteur Buchy	0,00 €	14 356,95 €	18 080,13 €	17 942,11 €	50 379,19 €

Ces montants qui représentent un total 421 215,45 € sur 4 ans viennent en complément des financements au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Les membres de la commission réunis le 29 janvier dernier reconnaissent l'intérêt d'un tel dispositif. L'intégration de l'action « RAM secteur Buchy » permet d'inscrire cette action à compter de juillet 2019, sous réserve d'approfondissement sur ce projet dans des délais restreints. Toutefois les financements inscrits au contrat ne sont versés qu'après évaluation des actions menées.

Par ailleurs, dans la convention d'objectifs et de financement soumis à la signature du Président et des maires des communes concernées, l'action « ALSH Les Ch'napans de Saint Denis le Thiboult » est inscrite dans le module CCICV. Cette inscription s'explique par le fait que CCICV a contribué en 2018 au soutien des actions ALSH de La Farandole. La CAF établira un avenant pour supprimer cette action dès 2019 et la transférer au SIVOM regroupant les communes de Ry, Grainville sur Ry et Saint Denis le Thiboult dès que les actes de création substitution auront été établis par ces communes.

## Délibération

Après avoir pris connaissance du présent rapport, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement au titre du Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 9. Administration – Ressources Humaines – Modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un adjoint technique.

### Rapport

Rapporteur	Mme LECOINTE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Mme Michèle LECOINTE, Vice-Présidente en charge des ressources humaines et du dialogue social, qui informe l'assemblée que la quotité horaire d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en charge de la promotion du tourisme et de la communication est actuellement sur un temps de travail de 17h30/35<sup>ème</sup>.

Ses missions actuelles vont évoluer et s'intensifier, notamment avec la gestion du Ludisports et la mise en œuvre de la compétence « chemin de randonnée » récemment redéfinie (cf. conseil communautaire du 6 décembre 2018).

Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée qu'une augmentation du temps de travail de 2 heures d'un adjoint technique en charge de l'entretien des locaux du pôle et du RAM de Martainville s'avère nécessaire. Cet agent passerait donc de 10h/35<sup>ème</sup> à 12h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

✓ *Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 février 2019*

Le Conseil Communautaire est donc amené à délibérer sur l'augmentation de la quotité horaire de ses deux agents avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> Mars 2019.

### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier les quotités horaires comme exposé dans le rapport.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 10. Administration - Personnel de la Communauté de Communes – Avancement de grade - Suppression des anciens grades et création des nouveaux grades pour les agents promouvables

### Rapport

Rapporteur	Mme LECOINTE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Mme Michèle LECOINTE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du dialogue Social qui rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Parallèlement, le Conseil Communautaire est informé que plusieurs agents sont inscrits sur le tableau d'avancement des grades suivants :

- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Compte tenu de la qualité de servir de ces agents, Monsieur le Président a accepté ces propositions d'avancement.

Il appartient donc au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de ces agents inscrits au tableau d'avancement de grade. Ces modifications, préalable à la nomination, entraînent la suppression de ces emplois d'origine et la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Il est donc proposé au conseil communautaire les modifications suivantes, qui interviendraient à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 pour les postes suivants :

suppression	adjonction
1 poste d'Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe

### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, à autoriser :

- la suppression des anciens postes à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 ;
- la création des nouveaux postes à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 ;
- son Président à signer, dans les conditions décrites ci-dessus, tous les actes administratifs nécessaires aux modifications de poste.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 11. Administration – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

### Rapport

Rapporteur	Mme LECOINTE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Madame Michèle LECOINTE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et du dialogue social. Considérant les effets des délibérations précédentes (sous réserve d'adoption), le tableau des effectifs de la CCICV est modifié (cf PJ n°4).

### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 12. Administration – Ressources Humaines – Instances paritaires – Adoption du Règlement Intérieur du Comité Technique - Délibération

### Rapport

Rapporteur	Mme LECOINTE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	69
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Mme Michèle LECOINTE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui rappelle que, le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du Comité Technique de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, en vue de lui permettre d'accomplir les missions dont il est chargé.

✓ *Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 février 2019*

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité ce règlement intérieur.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

## 13. Questions diverses.

M. CARPENTIER, Vice-Président en charge de la compétence Protection de l'Environnement, informe l'assemblée de l'attribution par la CAO du marché de collecte des déchets verts à la société COVED. La réunion de mise au point du marché a dégagé les consignes suivantes :

- Démarrage de la prestation : 1er avril
- Diffusion des calendriers aux communes sous 8 jours
- Demander aux communes de l'afficher sur leur site internet, dans leur bulletin municipal et à disposition à l'accueil des mairies
- Rappeler qu'il convient de sortir les déchets verts la veille au soir
- Dans l'attente du futur règlement de la collecte :
  - Seules les tontes de gazon et les petites tailles de haies (de diamètre inférieur à 10 cm, de longueur inférieure à 120 cm et ficelés avec une corde)
  - Modèles de containers ou sacs acceptés (sacs ouverts, conteneurs roulants, ....)
  - Pas de dépôt en vrac
  - Anomalies de collecte signalées dès le début de la prestation

M. CARPENTIER informe ensuite les élus de la récurrence d'anomalies sur les collectes OM et DR en porte à porte, avec la présence de déchets de soins. En conséquence, des campagnes de caractérisation et de signalement d'anomalies sont en cours, ainsi qu'un rappel des consignes aux établissements spécialisés susceptibles de produire des déchets médicaux ou sanitaires.

M. LOISEL, conseiller communautaire et Maire de Sierville, signale que les ripeurs de la société VEOLIA Propreté avisent les habitants d'une collecte par bac à compter de juillet prochain. Il est précisé que le marché est en cours de renouvellement, qu'aucune décision n'est intervenue sur le choix du prestataire, ni sur les caractéristiques de la prestation. En conséquence, les équipes de VEOLIA Propreté seront invitées à ne pas désinformer les usagers.

Plusieurs conseillers communautaires font état de mélanges délibérés OM/DR par les ripeurs lors de la collecte en benne bi-compartmentée.

Information concernant le site Internet de la CCICV : <https://www.intercauxvexin.fr>



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.